



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Lutte contre l'impunité au Mali : la libération provisoire d'Amadou Sanogo suscite des inquiétudes

Bamako, le 24 février 2020 – À la suite de la remise en liberté provisoire par la justice malienne d'Amadou Haya Sanogo et de ses co-accusés, Avocats sans frontières Canada (ASFC) déplore que les autorités judiciaires du Mali n'aient pu terminer leur enquête et mener l'affaire à procès. En détention préventive depuis six ans, l'ex-chef de la junte militaire et ses co-accusés étaient accusés pour des crimes d'enlèvement, d'assassinat et complicité d'assassinat, en 2012, de 21 parachutistes de l'armée malienne.

Le 28 janvier dernier, après une procédure judiciaire marquée par de nombreux délais, la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bamako a remis l'affaire prétextant des « *contraintes majeures liées à la préservation de l'ordre public et de la cohésion au sein des Forces Armées mobilisées pour la défense de la patrie* ».

Cette décision de remettre en liberté provisoire l'ex-chef de la junte militaire, qui n'est pas assortie de conditions ou de mesures de contrôle judiciaire des accusés, ni d'une nouvelle date de procès, suscite des questionnements sur la volonté réelle de l'État malien d'intensifier la lutte à l'impunité pour les responsables des violations des droits humains commis dans le cadre du coup d'État de 2012.

La justice est une condition essentielle de la paix et la réconciliation

ASFC rappelle que le respect des droits des familles des victimes à la vérité et à la justice et à des mesures de réparation est un devoir de l'État du Mali.

ASFC invite ce dernier à déployer les efforts et les ressources supplémentaires afin que les situations de violations des droits humains fassent l'objet d'enquêtes diligentes et de poursuites rigoureuses.

ASFC réitère son entière disponibilité à accompagner les autorités judiciaires ainsi que la société civile malienne dans la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits humains.

À propos

ASFC est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité, par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique.

Contact

Aristide Nononsi, chef de mission d'ASFC au Mali
aristide.nononsi@asfcanda.ca